

Brochure administrative GAF-GAM

SAISON

2023
SUD

2024
SUD



ZONE SUD

1 – ORGANIGRAMME COMITE DEPARTEMENTAL 13

Coordination Direction Collégiale

CO PRESIDENTS

Jean Yves FAUCHON – Jean Louis MENSE

SECRETAIRE GENERAL (adjointe)
Michel ALLARD (Marlène BIANCOTTO)

TRESORIER
Jean Pierre COLL

DELEGUE DEPARTEMENTAL (salarié)
Alexandre CARIBONE

Autres membres de la DDC (Direction Départementale Collégiale)

Stéphane ANFOSSO, Michel CREMONESI, Gérard MALAGOLI, Jean-Christophe MARTINEZ, Robert PEIRON, Philippe PESTEIL.

Salariés du comité

- Alex CARIBONE 06.03.87.21.08

Référent entreprises, finances, juridiques et forces humaines

Référent Activités : Nouvelles activités.

- Thierry MONTCEL 06.03.87.21.14

Référent administratif, affiliations, licences, facturation.

Référent Activités : Activités Gymniques Gam / Gaf – GR – PGA – Danse

- Patrick MARTINEZ 06.19.59.18.66

Référent Activités : Foot à 11 – Foot jeunes - BPA 7 - Sports de Raquettes – Badminton – Tennis de table

- Rémi LAMBERT 06.60.78.09.64

Référent pratiques partagées

Référent Activités : Volley, Judo, Natation, Plongée, Tir à l'arc, Projets sociaux

- Aurélien SAJJAT 06.12.90.86.18

Référent sport santé et communication

Référent Activités : Athlétisme – Marche nordique – Randonnée – Escalade – Basket

Membres du Conseil de développement (CODEV)

Collège des associations et collège des activités.

2 - ORGANIGRAMME LIGUE REGIONALE SUD PACA

Le bureau

PRESIDENT
Robert PEIRON

SECRETAIRE GENERAL
Gérard MALAGOLI

TRESORIER
Arnaud BERTHIER
TRESORIER Adjoint
Antoinette TEDESCO

Le conseil d'administration

Franck CHABOUD, Corinne CHABOUD, Camille TOURRES (comité 04-05),
Jean-Claude POIRIER, Guillaume TASSY (comité 06)
Michel ALLARD, Christian GUIBERT, Jean-Louis MENSE (comité 13)
Panchita NEGRONI, Nicolas SOUCHON (comité 83)
Gérard DIZET, Serge LAROCHE (comité 84).

PERMANENTE PACA

Cathy STELLA 06.03.87.21.54

CTR PACA

Anthony DESBOIS 06.49.98.41.17

3 – ORGANIGRAMME COMMISSION REGIONALE DE GYMNASTIQUE

COORDINATION DE LA COMMISSION

Marlène BIANCOTTO
Sandra COLONNA

RESPONSABLE CRITERIUM GAF
Sandra COLONNA

RESPONSABLES CRITERIUM GAM
Gwenaël KERVAJAN

RESPONSABLE JUGES GAF
Christine BOMBEAU

RESPONSABLES JUGES GAM

RESPONSABLE CHALLENGES
Marlène BIANCOTTO

RESPONSABLE JUGES CHALLENGES
Marlène BIANCOTTO

REFERENT COMMUNICATION
Dominique ABATI

RESPONSABLE FORMATION
Florian NAIMI

MEMBRES DE LA COMMISSION

Les différents responsables de la commission et/ou de clubs.

Et tous les clubs de gymnastique adhérents à la FSQT.

Ils se doivent d'être représentés au sein de la commission régionale, lors des réunions de celle-ci, par des personnes ayant pouvoir de décision et en capacité de répercuter les décisions, auprès de leur club, prises par la commission, d'ordres techniques, financiers ou administratifs.

Pour toutes demandes de renseignements, envoi des engagements, juges...

Contact : gym@13.fsgt.org

4 – POLITIQUE DE FORMATION

FORMATIONS ZONE SUD GYMNASTIQUE

Formation de Juges GAF N2, N2 FED, N3

Zone Sud hors Corse	
Dimanche 19 novembre 2023 Dimanche 03 décembre 2023 Dimanche 17 décembre 2023 Examen le 07 janvier 2024	De 9h30 à 17h00 (18h00 pour les N3) Sur Berre
Corse	
Samedi 25 novembre 2023 Dimanche 26 novembre 2023 Samedi 09 décembre 2023 Examen le dimanche 10 décembre 2023	Horaires et lieux à confirmer selon les inscriptions

Formation de Juges GAM

Formation de juges N1

Le dimanche 12 novembre 2023 à Port-de-Bouc de 10h à 17h.
Pour la Corse, le dimanche 17 décembre 2023 à Ajaccio.

Formation de cadres, brevet fédéral (niveau1, 2, 3)

Formation prévue pendant les vacances scolaires d'octobre du 30 octobre au 3 novembre 2023, sur 2-3 ou 5 jours selon le niveau, au club des A.I.L Blancarde, 22 rue Auger 13004 Marseille.

FORMATIONS LIGUE SUD PACA

- Formation BAFA (Base, Approfondissement/Qualification)
- Formation BAFD (Théorique, Perfectionnement)

Une brochure spécifique est à votre disposition au siège de la ligue : 8 rue de la République 13001 marseille.

- Formation CQP (certification de qualification professionnelle)
- Formation des Dirigeants (sur des aspects juridiques, financiers, etc.)
- Formation PSC1 (premiers secours)

FORMATIONS FEDERALES

- Recyclage Juges N4
- Stage National
 - Formation de Cadres (niveau 3 du brevet fédéral)
 - Formation de gymnastes.

5 – POLITIQUE D'ADHESION ET FINANCIERE

a) AFFILIATION (Adhésion club)

Comprend une assurance responsabilité civile

Catégorie 1, association sans pratique compétitive **73.50€**

Catégorie 2, association avec pratique compétitive **140.00€**

Catégorie 3, association omnisport **428.30€**

Il faut rajouter à chaque affiliation, les frais administratifs **42.00€**

Lors de la prise de l'affiliation, le club est automatiquement abonné à la revue fédérale « sport et plein air », le tarif (25 €) est compris dans le montant de l'affiliation. Le club a le choix de la recevoir sous format papier ou numérique.

b) ADHESION (Adhésion Individuelle)

Comprend une assurance personnelle et l'accès à toutes les activités physiques, sportives et artistiques développées par la FSGT ;

Enfants nés en 2011 et après **21.30€**

Jeunes nés entre 2006 et 2010 **31.50€**

Adultes nés en 2005 et avant **38.15€**

Le **certificat médical** n'est plus **obligatoire** pour toute délivrance d'une licence, que se soit un renouvellement ou une première licence. En contrepartie, le ou la licencié(e) ou son tuteur légal doit **obligatoirement** fournir un questionnaire de sante accompagné de l'attestation dument remplie. *En interne, les clubs peuvent faire le choix de l'une ou l'autre de ces deux possibilités.*

c) POUR LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE A LA FSGT

Il faut rajouter le financement suivant

Cotisation annuelle club **120.00€**

Engagements Compétitions

Par équipe engagée en challenge **12.00€**

Par équipe engagée en critérium **18.00€**

Par gymnaste engagé(e) en individuel **3.00€**

Formation de juge N1 **5.00€**

Formation de juge N2 **10.00€**

Formation de juge N2 Fèd **12.00€**

Formation de juge N3 **15.00€**

Les engagements aux compétitions se feront par chèque, à l'ordre de FSGT 13 et à remettre à Marlène Biancotto ou Sandra Colonna le jour de la compétition, contre facture.

A défaut et pour le reste des participations financières, les règlements sont à adresser après réception des factures à Thierry Montcel à :

6 – REGLEMENT

a) Cadre règlementaire

- Chaque gymnaste engagé et présent lors de la compétition se devra d'être titulaire d'une licence FSGT valide, de l'année en cours, qui sera vérifiée avant le début de chaque tour par un membre de la commission technique ou du club organisateur. Le club devra alors présenter la liste des licenciés participants. Cette liste pourra être éditée via l'espace club, sur le site internet FSGT dédié aux licences.

- Tous les entraîneurs, juges, responsables ou représentants de clubs présents sur le plateau de compétition devront également être licenciés.

Aucune personne autre que les entraîneurs, les gymnastes, les responsables de clubs et de la commission technique n'a accès à l'aire de compétition. Le public devra se tenir derrière les barrières de sécurité protégeant le plateau.

- Les clubs présents devront être affiliés à la FSGT et être en règle avec la fédération.

- Les équipes seront composées de 4 (mini) à 6 (maxi) gymnastes. Les 4 meilleures notes par agrès seront retenues pour le classement par équipes.

La composition des équipes ira de poussins (poussines) à sénior(e)s, les différentes catégories d'âge selon les niveaux de compétition sont disponibles sur le site et sont détaillées dans les règlements techniques de chaque discipline.

- Les engagements des équipes devront être envoyés aux dates limites d'engagement (disponibles sur le site) aux responsables techniques accompagnés des engagements nominatifs par fichier pour les critères. Tout engagement reçu après cette date ne sera plus pris en compte.

Une date limite de forfait est fixée, tout forfait reçu après la date limite sera compté financièrement en tant qu'engagement à part entière (sauf présentation de certificat médical).

- Un juge par équipe engagée est primordial. Pour tout problème, le club doit en informer les responsables des juges (sous peine d'amende pour manque de juges de 80€).

Le nom des juges est à communiquer à la date limite d'engagement aux responsables des juges. En cas de forfait après la date limite, le juge prévu sur la compétition devra quand même être fourni.

Les juges devront obligatoirement être présents lors de la réunion de juges au début de chaque journée ou demi-journée. L'impartialité sera leur règle d'or durant toute la compétition et ils seront sous le contrôle permanent des responsables plateaux mis en place par la commission technique.

- Les clubs sont dans l'obligation, sauf dérogation, de rester jusqu'à la fin de la compétition et d'assister à la remise des récompenses.

- Les palmarès seront diffusés sur le site Fsgt.

b) Tenue

Les tenues et équipements des gymnastes ainsi que des capitaines d'équipes sont ceux définis par le code FIG en vigueur et par la Commission Fédérale des Activités.

Les entraîneurs sur le plateau de compétition (2 maximum par équipe), doivent porter le survêtement ou tee-shirt/veste du club qu'ils représentent. Les chaussures de sport sont obligatoires, pas de sac à dos ou en bandoulière ni lunettes de soleil sur la tête ou casquette, cheveux longs de préférence attachés.

Pour les gymnastes GAF: justaucorps identiques pour une même équipe, pas de bijou, ni piercing, ni boucles d'oreilles (pointes autorisées). Les shorts sont interdits, le port du short entraîne la pénalité d'1 point par agrès.

Pour les gymnastes GAM: Short ou sokol et Léotard (selon les agrès), identiques pour une même équipe.

Pour les palmarès : entrée des gymnastes en justaucorps pour les féminines et short ou sokol et Léotard pour les masculins.

Les juges devront avoir une tenue vestimentaire correcte et neutre, ne rappelant en rien quoi que ce soit ayant un lien avec son club. Pour les compétitions critérium, ils devront porter un haut blanc et un bas bleu marine ou noir.

- Les gymnastes, sous la responsabilité des entraîneurs et des responsables de clubs, devront se tenir correctement et se déplacer en équipe et dans le calme sur le plateau de compétition. Ils ne quitteront la zone de compétition qu'à la fin du tour annoncé au micro.

- Les appareils photos, caméscopes sont interdits sur le plateau sauf pour la (les) personne(s) accréditée(s). Il est également interdit de filmer les gymnastes avec les téléphones portables.

c) Cahier des charges pour l'accueil d'une compétition

Tout club accueillant une compétition doit satisfaire, à minima, aux conditions suivantes :

- Assurer la lisibilité de la FSGT (banderoles, calicot, etc.) et pour cela se rapprocher du comité départemental ou, à défaut de la commission,
- Installer le matériel nécessaire sur le plateau de compétition,
- Mettre en place des tables de juges, le matériel sera fourni par le responsable des juges,
- Aménager un espace pour le secrétariat, avec un accès à des prises électriques,
- Mettre à disposition une sono, un micro et un ordinateur portable,
- Prévoir l'accès à une salle pour les réunions de juges sur les critères.

- Désigner un ou plusieurs responsables, en relation avec la commission, pour :
 - Pallier à tout problème de matériel,
 - Prévoir la répartition des récompenses et des officiels pour la remise,
 - S'occuper des boissons pour les juges et organisateurs,
 - Prévoir la restauration de l'équipe en charge du déroulement technique de la compétition.
 - Il doit surtout mettre à disposition les forces humaines nécessaires en coopération avec la commission pour que tout se passe bien, sachant que les responsables nommés par la commission régionale seront garants, en appui et soutien du club organisateur, du bon fonctionnement de la journée.

Prise en charge :

- Le club organisateur doit prévoir, à sa charge les coupes récompensant les 3 premières équipes de chaque niveau technique et catégorie.

Les médailles des podiums, équipes et individuels sont à la charge de la commission.

- Seuls les responsables du bureau de la commission seront pris en charge par la structure d'accueil de la compétition pour le repas du midi (la liste nominative sera communiquée avant la compétition). Les repas des juges et entraîneurs seront à la charge complète de leurs clubs respectifs qui devront réserver les repas à la buvette dès leur arrivée sur les lieux de la compétition ou en amonts par mail selon la structure d'accueil.

d) Droit à l'image

Nous vous informons que les compétitions sont susceptibles d'être filmées et/ou photographiées à des fins fédérales (supports de communication papier, vidéo pédagogique, internet).

Des sanctions seront prises en cas de non respect du présent règlement.

7 – CALENDRIER

Challenges :

Département 13	Département 83	Corse
13-14 janvier 2024 à Châteauneuf-les-Martigues	27-28 janvier 2024 à La Crau	04 février 2024 (poussines) à Ajaccio
13-14 avril ou 25-26 mai 2024 Lieu à confirmer	06-07 avril 2024 à La Crau	24 mars 2024 (TC) à Ajaccio

Critérium Départemental :

03 / 04 février 2024 à Vergèze pour les départements 13 et 30 GAF,
10 / 11 février 2024 à Nice pour les départements 06 et 83 GAF + GAM,
11 février 2024 à Ajaccio pour les clubs de Corse,

Critérium Régional sélectif :

16 / 17 mars 2024 à Châteauneuf-les-Martigues sélectif pour les PC, D5 et GAM,
23 / 24 ou 30 / 31 mars 2024 lieu à confirmer pour les D4, D3 et fédérales,
16 ou 23 mars 2024 à Marseille pour les individuelles GAF D4, D3 et fédérales,
01 / 02 juin ou 08 / 09 juin 2024 lieu à confirmer pour les PC et D5.

Epreuves Fédérales :

Championnat fédéral équipes : en attente
Championnat fédéral individuels : en attente
Finale Interzone D5 : en attente

8 - COORDONNEES UTILES

FEDERATION

Site www.fsgt.org
Tèl 01.49.42.23.19
Mail accueil@fsgt.org

COMITE 13

Site www.fsgt13.org
Tèl 04.91.59.86.10
Mail contact@13.fsgt.org

CFA GYM

Site www.fsgt.org/activites/gymnastique-artistique/
Mail fsgt.gaf@gmail.com

LIGUE REGIONALE

Site www.fsgt-liguesud.org
Adresse 8 rue de la République 13001 Marseille
Mail contact@fsgt-liguesud.org
Permanent Stella Cathy 06.03.87.21.54
C.T.R Desbois Anthony desbois.fsgt06@gmail.com